



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°47/2024

Objet : Avenant n°2 au lot 1 Terrassements et VRD, Street Workout, Citystade et aménagements paysagers au marché public de travaux d'aménagement d'une Plaine des sports.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la décision n°138/2023 du 8 décembre 2023 attribuant le lot 1 du marché public de travaux d'aménagement d'une Plaine des sports à la société VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN en groupement avec ENTRA, 102 bis rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS et ESPACE DECO, 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY, pour un montant global et forfaitaire de 332 181,48€ HT soit 398 617,78€ TTC pour la tranche ferme et de 48 000,10€ HT soit 57 600,12€ TTC pour la tranche optionnelle relative aux terrains de street basket.

Considérant la nécessité de l'établissement d'un avenant pour la mise en place de traverses de chemin de fer en entourage des arbres sur le terrain de pétanque et la réalisation du marquage du terrain de street basket.

DÉCIDE

- **d'approuver** l'avenant n°2 au lot 1 du marché public de travaux d'aménagement d'une Plaine des sports avec la société VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN en groupement avec ENTRA, 102 bis rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS et ESPACE DECO, 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY prévoyant une plus-value de 20 418,00€ HT soit 24 501,60€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 29 mars 2024,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20240329-47-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024

Mise en ligne le 2 avril 2024

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr